

Questions orales

question l'universalité. . . tous les ayants droit continuent de recevoir leurs chèques de pensions de vieillesse ou d'allocations familiales quels que soient leurs revenus. . . mais la récupération réduit la valeur nette des prestations de ceux qui touchent de gros revenus de sorte qu'il y a plus de ressources à distribuer aux pauvres.»

* * *

LA FISCALITÉ**LA HAUSSE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU**

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ce n'est pas le *Star* de Toronto mais le premier ministre du Canada qui a promis de préserver le principe de l'universalité dans les programmes sociaux. Le premier ministre et les Canadiens ordinaires comprennent que, si on s'en prend aujourd'hui aux pensions des enseignants, ce sera demain le tour des métallos, puis des commis de banque jusqu'à ce que l'ensemble des programmes sociaux se transforme en régime d'aide sociale. Les Canadiens rejeteront le gouvernement qui en sera responsable.

Je demande au premier ministre, qui rompt catégoriquement un autre engagement sacré sur le parquet des Communes, s'il a un tel souci de la justice. . .

M. le Président: Je demande au député de bien vouloir poser sa question.

M. Broadbent: Si le premier ministre ou le ministre des Finances se soucient tant de la justice, pourquoi le gouvernement a-t-il accru les impôts des pauvres de 60 p. 100 depuis 1984? Pourquoi les impôts d'une famille moyenne ont-ils augmenté de 1 700\$? Le spéculateur qui fera un bénéfice de 100 000\$ à la bourse cet après-midi n'aura pas un cent d'impôt à payer sur ses transactions. Est-ce juste?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'espère que la nation prend note du fait que, pendant que le Canada se débat contre un grave problème financier, contre un endettement que tout le monde reconnaît comme un problème majeur et que le gouvernement prend la défense des Canadiens ordinaires, le NPD défend les riches.

Je fais observer à mon honorable ami que ces mesures, comme le signalent le Conseil national du bien-être et le *Star* de Toronto, préservent le caractère universel des programmes de transfert. Tous les Canadiens admissibles

vont continuer de bénéficier des programmes, quel que soit leur revenu. Ceux qui ont besoin d'aide conserveront la totalité des prestations. Les bénéficiaires dont les revenus sont plus élevés en garderont moins. On préserve ainsi le régime de sécurité sociale et on jette une base financière solide pour les programmes sociaux à l'avenir. C'est sûrement ce que veulent tous les parlementaires dans l'intérêt des Canadiens.

• (1140)

M. Broadbent: Dans des circonstances différentes, le premier ministre a su saisir l'enjeu. Quand il s'est agi de l'universalité des programmes sociaux, il en a défendu le principe. Maintenant qu'il lui faut justifier un budget qui prévoit une augmentation d'impôt de 1 700\$ pour les familles moyennes, alors que plus de 6 000 Canadiens à revenu élevé, et 80 000 sociétés rentables sont épargnées, il nous sert un charabia qui ne dupera pas la population canadienne, je l'en avertis.

[Français]

LE PRINCIPE DE L'UNIVERSALITÉ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, parce que le premier ministre a fait les mêmes promesses, et probablement même à sa mère, de continuer avec le principe de l'universalité pour les programmes sociaux, pourquoi aujourd'hui a-t-il nié complètement ce qu'il a dit concernant ce principe, il y a quelques années?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Mais, monsieur le Président, on ne nie rien. Au contraire, le principe de l'universalité est maintenu par les dispositions budgétaires aujourd'hui. Une autorité, par exemple, qui n'est pas un ami du gouvernement, le grand journal *The Toronto Star*, affirme que l'intégrité du principe de l'universalité fut maintenue. Il est à noter que cette mesure respecte le caractère universel de ces programmes de transfert. Toute personne admissible va continuer à bénéficier des prestations, peu importe son revenu. Les personnes qui ont le plus besoin d'aide vont continuer de conserver la totalité des prestations. Les bénéficiaires à revenu élevé vont conserver une proportion moindre. On préserve ainsi le filet de sécurité sociale tout en contribuant à placer les programmes sociaux sur une assise financière saine pour l'avenir.